

LA CRISE DU CORONAVIRUS



LE GOUVERNEMENT L'A DÉCIDÉ CE MARDI

Le coronavirus aura été fatal aux examens de juin...

... Sauf si les cours reprennent le 20 avril

La décision a donc été prise : les examens de juin seront supprimés dans les écoles si les cours ne peuvent pas reprendre, après Pâques, le lundi 20 avril.

Vu les faibles chances que le confinement soit levé dans les écoles dans moins de 15 jours, il ne devrait pas y avoir, cette année, d'épreuve certificative externe dans les écoles de Wallonie et de Bruxelles : ni CEB en 6^e primaire, ni CE1D en 2^e secondaire, ni CESS en 6^e secondaire. Cela ne signifie pas que les enfants passeront automatiquement

L'année scolaire, dans l'obligatoire, se terminera bien le 30 juin

à l'étage supérieur. Les écoles pourront décider si elles organisent une session classique d'examens, mais cela leur sera déconseillé : priorité aux apprentissages qui pourront être ponctués d'évaluations moins lourdes à organiser (interros...).

Le conseil de classe décidera donc en âme et conscience, et sur base

du travail de l'année, si un élève a réussi ou pas. À noter que cela se passe déjà comme ça, chaque année, pour ceux qui ont connu un souci avec l'épreuve certificative ou les examens plus traditionnels. Quant aux certificats, ils seront bien délivrés aux élèves, sur base de la décision du conseil de classe.

ON NE VA PAS JUSQU'EN JUILLET

La priorité sera donc donnée au rattrapage des apprentissages perdus pendant cette période de suspension des cours et ce jusqu'à la fin juin.

L'idée du ministre-président, Pierre-Yves Jeholet, de terminer l'année scolaire le 3 juillet n'a finalement pas été retenue. Elle posait un certain nombre de problèmes ; il aurait par exemple fallu réengager pour trois jours les enseignants temporaires qui sont d'ordinaire licenciés le 30 juin. Les syndicats n'étaient vraiment pas gagnés à cette idée.

Il sera donc demandé aux écoles de travailler à fond sur les apprentissages jusqu'au 26 juin, les conseils de classe se réunissant ensuite pour les délibérations de fin d'année.

À noter qu'en cas de nouvelles semaines de cours suspendus après les vacances de Pâques, l'enseignement à distance ne pourra

toujours pas porter sur de la nouvelle matière (pas encore vue en classe), ni être coté... Avec une exception peut-être pour les élèves de 5^e et 6^e secondaire : « La réflexion sur les conditions dans lesquelles de nouveaux apprentissages pourraient éventuellement être abordés doit être poursuivie pour les élèves du 3^e cycle du secondaire, en particulier ceux de dernière année, en tenant compte des particularités des différents types d'enseignement. La réflexion sera menée en concertation avec les acteurs de l'enseignement. »

EXAMENS DANS LE SUPÉRIEUR

Sauf nouvelle décision du Conseil national de sécurité, des épreuves



Pas d'examen en juin, c'est plus que probable... © 123RF

seront, par contre, organisées en juin dans tous les établissements d'enseignement supérieur, qui pourront, le cas échéant, poursuivre l'année jusqu'au 10 juillet. Tous les étudiants devront connaître, pour le 27 avril au plus tard, la date de leurs examens, le contenu de chaque évaluation, adapté en fonction des cours qui auront pu être suivis en présentiel et/ou à distance, et les condi-

tions pratiques de l'évaluation (présentiel, à distance, mixte). Les modalités des examens feront l'objet d'une concertation avec le corps académique, les étudiants et le personnel administratif. Une semaine blanche sera organisée entre la fin des activités d'apprentissage et les examens dans les universités.

La mesure sera encouragée dans les hautes écoles.

La possibilité de reporter une partie des activités pédagogiques (cours, stages, travaux, mémoires) sur le troisième trimestre ne pourra être utilisée qu'en dernier recours, et en priorité pour les années diplômantes.

Enfin, une aide directe exceptionnelle de 2.285.000 € est prévue pour aider les étudiants impactés par la crise sanitaire. ●

DIDIER SWYSEN

L'enquête de la Fapeo sur les travaux scolaires donnés pendant les trois semaines de cours suspendus

Nouvelle matière (63 % des cas) et travaux cotés (26 %)

Deux parents sur trois sont opposés au maintien des examens de fin d'année pour leurs enfants à la suite de la suspension des cours dans l'enseignement primaire et secondaire en raison de la pandémie de coronavirus, révèle une enquête menée par la Fédération des associations de parents de l'enseignement offi-

ciel (Fapeo). Menée en ligne (plus de 4.500 réponses reçues en quatre jours), elle indique que 90 % des enfants en primaire et en secondaire ont reçu du travail scolaire, essentiellement via des moyens numériques. Près de 84 % des parents doivent aider leur enfant en primaire et 78 % en secondaire,

souligne la Fapeo. Interpellant, plus de 30 % des élèves de primaire et plus de 63 % dans le secondaire ont reçu de nouveaux apprentissages, ajoute la Fapeo. Ce qui était interdit, selon les balises placées par la ministre de l'Éducation. Selon la Fapeo, 88 % des élèves ne disposent pas d'un ordinateur

personnel en primaire contre 44 % en secondaire. Et 86,5 % des élèves doivent rendre leurs travaux. Ils sont alors corrigés (34 %) et/ou auto-corrigés (51 %) via l'envoi de correctifs. Seuls 26 % des travaux sont cotés, selon les résultats de l'enquête... Ce qui était aussi interdit. ●

D.S.W.

Des délais qui s'allongent

Rendez-vous chez le spécialiste : 2 mois de plus !

Chaque jour, dans les hôpitaux wallons et bruxellois, les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste (dermatologue, ophtalmologue, etc.) s'allongent. La faute à l'inévitable coronavirus.

« Ce phénomène est inévitable », nous explique Jacques De Toeuft, président honoraire de l'association belge des syndicats médicaux (Absym). « Les malades dont les rendez-vous ont été reportés s'ajoutent aux nouveaux patients qui souhaiteraient prendre rendez-vous. »

LA TÉLÉMÉDECINE EN SOUTIEN

À Liège, par exemple, la question est analysée avec sérieux, comme l'explique Julien Compère, directeur général du CHU. « Depuis le 14 mars, on reporte les rendez-vous mais nous ne proposons pas de nouvelles dates sans savoir quand se terminera le confinement. On a évidemment développé de la télé-médecine dans certains cas. Les délais seront rallongés. Cette question se pose aussi pour les opérations postposées. » La problématique est la même à Bruxelles selon le D^r Gilbert Bejjani, secrétaire général de l'Absym. « Les délais explosent et le risque, c'est de voir certaines pathologies

s'aggraver. C'est pour cela que les malades doivent garder un contact avec leur médecin. »

Avec les conséquences du confinement, le service de santé mentale sera très demandé. Le D^r Xavier De Longueville, directeur médical du Beau Vallon le sait. « Aujourd'hui, beaucoup de patients en attente nous appellent tous les jours. Nous ne pouvons pas leur offrir de date de rendez-vous. À la fin du confinement, on sait que l'on devra commencer nos journées très tôt et les finir tard... »

Du côté des cabinets privés, de nombreux spécialistes ont aussi arrêté de consulter. « Pour les ophtalmologues, il faut être à 30 cm pour un examen de l'œil. Le spécialiste doit donc avoir deux masques : un pour le patient et un pour lui. Lorsque les visites reprendront, il faudra aussi prévoir un nombre de masques suffisants », ajoute Jacques de Toeuft. Face à cela, il n'existe pas vraiment de solution miracle. Les nouvelles technologies permet-

Des délais variables suivant les hôpitaux et les régions

- ▶ OPHTALMOLOGIE : 9 semaines
- ▶ DERMATOLOGIE : 6-7 semaines
- ▶ GASTRO-ENTÉROLOGIE : 6-7 semaines
- ▶ PSYCHIATRIE : 6 semaines
- ▶ UROLOGIE : 5-6 semaines
- ▶ EXAMEN SCANNER/IRM : 2 à 4 mois suivant l'urgence, les pathologies et les hôpitaux
- ▶ CARDIOLOGIE : 2 à 4 semaines
- ▶ GYNÉCOLOGIE : dans les 15 jours pour les patientes habituelles, 2 à 3 mois pour les cas non urgents
- ▶ PSYCHOLOGIE : dans les 15 jours, 3 semaines pour les cas non urgents
- ▶ DENTISTERIE : 1 semaine en cas d'urgence, 1 à 3 mois pour les patients non réguliers
- ▶ ORL : 2 semaines à 1 mois
- ▶ ONCOLOGIE : dans la semaine pour les cas les plus urgents ou dans les 2 ou 3 semaines

toutefois à certains de bénéficier d'un désistement de dernière minute comme l'explique Laurent Coppens, le fondateur de la plateforme Toodoc. « Lorsqu'une personne est inscrite pour une pathologie, en un clic,

elle peut recevoir une proposition de rendez-vous. » Évidemment, cette application ne pourra pas tout résoudre. ●

V.LI.

Dernier bilan

Toujours moins de nouvelles hospitalisations

Depuis le 1^{er} avril, le nombre de nouvelles hospitalisations baisse de jour en jour, passant de 584 à 314 pour la journée de lundi. Mais attention : tous les dimanches et lundis, le nombre a tendance à diminuer pour ensuite repartir à la hausse le mardi. Il faut donc se montrer très prudent et voir si cela se confirme dans les prochains jours. Quoi qu'il en soit, c'est quand même la première fois qu'il se passe autant de jours sans augmentation !

Le bilan communiqué ce mardi nous indique également que la barre des 2.000 décès a désormais été franchie en Belgique. Avec 403 décès supplémentaires notifiés, le nombre de décès s'élève désormais à 2.035. Il convient cependant de relativiser cette hausse. En réalité, 162 nouveaux décès ont été notifiés dans la journée de lundi.

DÉCÈS DANS LES HOMES

Un nombre tout à fait comparable avec ceux des jours précédents. Par contre, 241 décès supplémentaires ont été signalés. Il s'agit de personnes décédées non pas à l'hôpital mais dans des maisons de repos flamandes, entre le 1^{er} et le 4 avril.

Ces nouveaux chiffres, répartis sur 4 jours, témoignent



Optimisme prudent. © Belga

de la part importante de décès enregistrés dans les maisons de repos. Entre le 1^{er} et le 4 avril, 474 personnes sont décédées en Flandre, selon Sciensano. Les 241 décès survenus en maison de repos représentent donc plus de 50 % de ceux-ci ! Rappelons toutefois que ces décès survenus en maison de repos sont attribués au Covid-19 sans qu'il y ait pour autant forcément eu un test de confirmation. On retrouve donc dans ceux-ci des cas dits suspects.

Le bilan total des décès pourrait encore être gonflé à l'avenir. Si les maisons de repos wallonnes et bruxelloises communiquaient déjà les informations relatives à leurs résidents décédés, ce n'était pas le cas dans le nord du pays. « Avant le 1^{er} avril, nous devons tenir compte du fait qu'un nombre important de décès en maison de repos en Flandre sont omis pour l'instant des chiffres », indique le bulletin épidémiologique du 7 avril. ●

SA.B.